



CORPORATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS DU QUÉBEC

Résolutions prises en 2016

31 janvier 2016

- 1) Il est proposé que Delphine Melanson, Robert Petit et Gilles Laramée soient nommés signataires de la CGAQ. Adopté à l'unanimité.
- 2) Il est proposé que la CGAQ envoie une lettre à la ville de Québec pour le maintien du permis de guide à Québec (Sylvie) ; la lettre sera vérifiée et envoyée par Delphine Melanson au nom de Robert Petit. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- 3) Il est proposé que Robert contacte l'Association des guides de plein air et d'aventure et que Ghislain contacte la CSDM en vue d'un partenariat potentiel. Accepté à l'unanimité.
- 4) Il est proposé que l'argent en surplus soit investi pour faire de l'intérêt. Accepté à l'unanimité.
- 5) Il est proposé que tout message soit vérifié par Delphine avant d'être envoyé aux membres et que Lise corrige l'infolettre. Adopté à l'unanimité.
- 6) Il est proposé que 2 personnes aient la clé de la case postale : Gilles et Delphine. Adopté à l'unanimité.
- 7) Il est suggéré d'augmenter la rémunération du formateur à 400\$ pour une formation d'une journée. Adopté à l'unanimité.
- 8) Il est proposé d'offrir à chaque administrateur sortant (minimum 2 ans de service) un certificat-cadeau de 50\$ de la SAQ avec une lettre de remerciement. Adopté à l'unanimité.
- 9) Il est proposé de renouveler le statut de membre honoraire de Michel Giroux pour 2016. Adopté à l'unanimité.
- 10) Il est proposé que la CGAQ envoie un représentant auprès des institutions de formation pour présenter les avantages d'être membre de la CGAQ et que Sylvie Frigon soit la représentante pour la région de Québec.
- 11) Il est proposé que Ghislain représente la CGAQ pour April-Fortier et l'école de restauration et Robert pour le Collège Lasalle.
- 12) Il est proposé qu'Alain contacte la Fédération des guides d'Amérique du Nord et vérifie la pertinence d'être membre. Adopté à l'unanimité.

3 mars 2016

- 13) Règle pour membre qui redevient membre après un an (ou plus) : est considéré comme un nouveau membre et doit fournir une preuve d'emploi et ou d'études. Adopté à l'unanimité.

- 14) Il est proposé que la CGAQ ne s'associe pas à Staff Académie. Proposition adoptée à l'unanimité.
- 15) Il est proposé que le repas soit offert aux membres du CA lorsque la réunion dure un minimum de trois heures consécutives. Cette proposition amendée est acceptée à l'unanimité.
- 16) Il est proposé de ne pas faire circuler d'autres offres d'emploi de M. Sultan avant de l'avoir rencontré. Ceci est accepté à l'unanimité.
- 17) Il est proposé, vu le peu d'appels que l'on reçoit au numéro de la CGAQ, que celui-ci soit supprimé et qu'Ignacio envoie un courriel à tous les membres pour aviser que le numéro de téléphone sera supprimé début juin 2016. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- 18) Il est proposé que l'Ecole de voyages de Lanaudière soit ajoutée au site de la CGAQ comme institution reconnue. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- 19) Il est proposé que Robert envoie au nom de la CGAQ un mémoire contre l'abolition des permis de guides. Le permis devrait être requis pour la zone de Québec reconnue comme patrimoine de l'UNESCO. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 août

- 20) il est proposé que la CGAQ ne publie plus les offres d'emploi qui ne comprennent aucune partie du circuit au Canada. Les offres d'emploi uniquement aux USA sont exclues. Adopté à l'unanimité.
- 21) il est proposé que l'information sur les membres qui n'ont pas renouvelé soit gardée dans la liste des membres. Ceci est accepté à l'unanimité.
- 22) Les noms et coordonnées des compagnies qui font des circuits aux USA seulement demeureront dans la banque de données du site de la CGAQ. Adopté à l'unanimité.
- 23) il est proposé que la CGAQ ne s'associe pas au projet Personnaz (vente d'un livre dans les autobus). Ceci est accepté à l'unanimité.
- 24) *il est proposé de ne pas de faire la promotion de Staff Personnel Evènementiel ni lui fournir de banque de données de guides à Québec.* Adopté à l'unanimité.
- 25) *il est proposé d'apporter à la prochaine AGA le point à débattre sur la définition de guide accompagnateur. La CGAQ doit-elle accepter comme membres des accompagnateurs qui ne sont pas guides ? Ceci est accepté à la majorité.*
- 26) *il est proposé de ne pas publier d'offres d'emploi de la part d'agences de placement. Ce point sera apporté à la prochaine AGA pour avoir le vote des membres.* Accepté à l'unanimité.

30 nov

- 27) *il est proposé que la CGAQ remette une enveloppe contenant 50\$ en argent comptant au guide au nom des membres à chaque visite organisée (non payée) qui dure 1h 30 - 2h. Les participants sont libres de laisser un pourboire.* Accepté à l'unanimité.
- 28) *Il est résolu que les offres d'emploi doivent comporter des dates fixes pour être publiées.*
Plainte à la CNESST : l'information a été diffusée à tous les membres mais aucune plainte n'a été

transmise. Il est proposé que le comité d'éthique se penche sur la question. Proposition acceptée.
29) *Il est proposé de modifier le poste Frais – local de réunion pour Frais de réunion CA et autres. Il est proposé de créer un poste budgétaire intitulé Autres revenus et d'y inclure les revenus d'intérêts.*

30) Il est proposé de continuer à gérer les membres qui adhèrent en fin d'année au cas par cas. Accepté à l'unanimité.

31) Il est proposé de supprimer de la liste des membres les personnes refusées et les demandes d'adhésion sans suite. Accepté à l'unanimité.

32) Il est proposé de conserver la grille salariale de 2016. Accepté à l'unanimité.

33) Il est proposé de maintenir la cotisation à 40\$ pour 2017. Accepté à la majorité.

34) il est proposé que Laurent Bernardin ait dorénavant le statut de membre honoraire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

35) Il est proposé de former un comité chargé d'étudier la Charte afin d'y apporter les modifications nécessaires. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

36) il est proposé que les membres qui ont une adresse hors Québec ont un droit acquis et peuvent continuer à renouveler leur adhésion. Ceci est accepté à l'unanimité.